



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 novembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67
Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur David HAEGY
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Olivier MULLER	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Laurent GOBET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Noëlle CAMBILLARD	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Catherine VICTOR pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Rapport annuel diversité et égalité professionnelle femmes – hommes - Année 2025**

La présentation annuelle du rapport égalité et diversité s'inscrit dans le cadre des obligations légales mais aussi dans les engagements prononcés de la collectivité qui se traduisent par la double labellisation égalité et diversité obtenue en 2018 et renouvelée en 2022. Un Audit sera réalisé par l'AFNOR du 10 au 18 décembre 2025 consolidé par l'évaluation d'un cabinet externe en 2025 dans la perspective d'une nouvelle labellisation pour 4 années supplémentaires.

Afin de présenter les résultats obtenus, les modalités de mise en œuvre de la politique de la collectivité en matière d'égalité et de diversité ainsi que les éventuelles difficultés rencontrées, un rapport est rédigé chaque année depuis 2020. Il a pris une nouvelle forme en 2024 pour être davantage :

- En adéquation avec la structure du cahier des charges de l'Association Française de Normalisation (AFNOR), et ainsi vérifier le respect des exigences des Labels ;
- Précis quant à des données ne figurant pas au bilan social ;
- Accessible à tous.

La dernière partie du rapport annuel est consacrée aux pistes d'amélioration identifiées lors de l'audit intermédiaire de l'AFNOR intervenu sur les mois de janvier et de février 2024 ainsi que celles repérées par les différentes parties prenantes internes et externes. D'ores et déjà, le diagnostic préparatoire réalisé début 2025 permet de présumer que 22 critères des labels sont performants, 17 sont conformes et 6 méritent une attention particulière dans le cadre du nouveau plan d'actions car ils correspondent à de nouvelles exigences du cahier des charges. Il s'agit, par exemple, d'intégrer les risques de biais en cas d'utilisation inappropriée d'outils utilisant de l'intelligence artificielle.

Conformément à la réglementation en vigueur, le dossier a fait l'objet au préalable d'une présentation au Comité Social Territorial. Si le rapport permet d'identifier des progrès qui restent à accomplir, il met aussi en avant les bons résultats obtenus, par exemple en matière :

- d'accès à l'emploi, avec des indicateurs qui permettent de mesurer la proportion entre les candidatures de femmes et d'hommes et les personnes recrutées par famille de métiers ;
- d'égalité salariale à poste identique ;
- de parité dans les emplois de direction ;
- d'avancements de grade et de promotions internes avec des progressions de carrière cohérentes sur plusieurs années entre les décisions prises à ce sujet et la proportion de femmes et d'hommes remplissant les conditions ; les données analysées font aussi apparaître qu'il n'y a aucune discrimination à l'égard des femmes ayant un congé de maternité récent ;
- d'accès et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap avec un taux d'emploi de plus de 9 % alors que l'obligation légale est de 6 %.

Enfin, les actions de sensibilisation et de formation menées chaque année à l'attention de l'ensemble des agents montrent l'engagement de la collectivité à prévenir les comportements inappropriés.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

– de prendre acte du rapport annuel 2025 diversité et égalité professionnelle femmes - hommes.

SCRUTIN	POUR : 81	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 14 PROCURATION(S)	

